

l'expansion du commerce en Afrique (*voir l'adresse, page titre*).

Un nombre restreint de sociétés nationales se partagent un monopole d'État pour l'importation. Ces sociétés nationales sont des organismes parapublics qui fonctionnent de façon autonome, mais sous la tutelle d'un ministère. Leur survie est assurée par l'État, mais elles ont une personnalité juridique qui leur est propre.

D'autres sociétés nationales et des organismes publics peuvent également importer directement par arrangement préalable avec la société détentrice du monopole.

La plupart des contrats et des transactions conduisant à l'importation et à l'exportation des produits, biens et services, quels qu'ils soient, relèvent du contrôle exclusif de l'État. Néanmoins, la nouvelle réglementation permet maintenant certaines importations à titre privé, ne dépassant pas 100 000 dinars algériens (DA) ou 25 000 \$ CAN. Seul le secteur privé, détenant des devises fortes, a généralement accès à ces importations.

### Appels d'offres (*voir aussi la section IV*)

Tout approvisionnement ou obtention de service à l'étranger de plus de 500 000 DA (130 000 \$ CAN) par un organisme public ou parapublic, telle une société nationale, doit faire l'objet d'un appel d'offres international publié ou, dans certains cas, directement adressé à un nombre de compagnies préqualifiées.

Le choix est normalement fondé sur les résultats de l'analyse comparative des offres de plusieurs soumissionnaires lorsqu'il s'agit d'un appel à la concurrence, et sur le jugement que se fait l'opérateur public sur le partenaire directement consulté lorsqu'il s'agit d'un gré à gré (contrat de moins de 130 000 \$ CAN).

Dans le cadre de gros contrats, un appel à la préqualification précédera l'appel d'offres proprement dit et en suivra exactement les modalités. Un opérateur étranger sera qualifié lorsqu'il :

- 1) satisfait à la législation et à la réglementation algérienne en vigueur, ainsi qu'aux conditions de base formulées par l'opérateur public algérien (selon les spécifications techniques du cahier de charges);